



RAPPORT DE LA

Commission des finances (COFIN)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 49-2025 Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) (2025- 2027)

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN (liste des présents in fine) s'est réunie le 15 janvier 2025 à 8h00 dans les locaux de Région de Nyon en présence de Monsieur Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, membre du Comité directeur (CODIR), et de Monsieur Boris Mury, Secrétaire Général (SG) pour une présentation du préavis susmentionné. Ces derniers ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions chaleureusement.

Préambule :

Ce préavis a pour but de prolonger la carte « Explore » pour une période de 3 ans et que cette carte soit 100% financée par la part FRAT des taxes de séjour.

Discussion :

NRT et la Région sont en train de procéder à un sondage sur l'utilisation de la carte ainsi que le profil du visiteur comme hôte professionnel ou loisir. Les résultats de ce sondage ne sont pas encore disponibles.

La gestion de la carte « Explore » est principalement entre les mains de « Mobilis » qui est la société qui gère les tarifs pour les transports publics du Canton de Vaud. Nous avons donc en face de la Région dans ce projet un monopole. « Mobilis » impose aussi son outil de gestion « Omnisoftory » qui doit être acheté par les établissements partenaires et qui gère la taxe de séjour ainsi que la carte « Explore ».

Les coûts de l'opération carte « Explore » sont :

- Des coûts fixes estimés à CHF 12'400 pour l'hébergement et la maintenance du logiciel (Omnisoftory), frais de gestion opérationnelle de NRT budgétés à CHF 20'000 TTC/an et une réserve de CHF 7'600/an pour couvrir d'éventuels aléas du système. Le Codir propose que ces frais fixes soient payés par le Fond FRAT en déduction de la part régionale de la taxe de séjour.
- Des frais variables calculés selon le nombre de nuitées comptabilisées par « Omnisoftory » et qui seront payés par la Région à Mobilis avec sa part de la taxe de séjour versée au FRAT.

En conclusion, plus il y a de partenaires touristiques qui utiliseront le logiciel « Omnisoftory » plus le montant à payer à Mobilis sera élevé et cela sans savoir si la carte « Explore » a un impact positif en attirant plus de touristes dans la Région ou pas sur le nombre de nuitées. Par ailleurs, il est impossible à ce jour de connaître l'utilisation de ces cartes par les hôtes qui en ont fait la demande lors de leur séjour (nombres de zones parcourues, extensions éventuelles d'autres districts etc...) En clair, cela veut dire que si toutes les nuitées de 2026 sont comptabilisées avec « Omnisoftory », on pourrait se retrouver avec une facture de quelques CHF 325'000 (260'000 nuitées X CHF 1.25) contre CHF 195'000 au budget 2025 et ceci sans une augmentation avérée de nuitées grâce à la carte « Explore ».

Amendement :

Vu ce qui précède, nous pensons que la promotion et la gestion de la carte « Explore » fait partie du cahier des charges de NRT. Une convention particulière a été établie au lancement de la carte « Explore ». Cela était justifié, mais maintenant que la carte a été lancée, une nouvelle convention sur 3 ans ne se justifie plus.

En plus, avec la nouvelle taxe de séjour à CHF 4.50 au lieu de CHF 3.00, NRT va recevoir environ CHF 490'000 (selon budget 2025) une belle augmentation par rapport aux années précédentes (budget 2024 environ CHF 350'000). NRT a donc les moyens de faire et financer cette activité et cela rentre dans son cahier des charges. Nous proposons donc d'amender ce préavis en supprimant les CHF 20'000/an sur 3 ans soit CHF 60'000 octroyés à NRT.

Vœu :

Nous demandons au CoDir dans le cadre de ses négociations avec Mobilis que Mobilis prenne 100% à sa charge tous les frais en relation avec son logiciel « Omnisoftory » car il en est le seul bénéficiaire.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la COFIN à l'unanimité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 49-2025 amendé relatif au financement de la carte « Explore » par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027)
ouï le rapport de la Commission ad hoc
ouï le rapport de la Commission des finances,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'accorder le crédit de CHF 60'000 pour la couverture de frais d'hébergement et maintenance de la carte Explore pour les années 2025, 2026 et 2027 soit CHF 20'000 par an,

d'accepter pour les années 2025, 2026 et 2027 la prise en charge des frais variables liés aux coûts de transport fixés à :

- Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 (avec effet rétroactif), CHF 1.21 TTC par nuitée touristique effectuée dans les hébergements

partenaires situés dans les communes adhérentes au règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires,

- Pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2027 CHF 1.25 TTC par nuitée touristique effectuée dans les hébergements partenaires situés dans les communes adhérentes au règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires,

De prendre acte que le montant annuel du projet sera inscrit au budget de fonctionnement au compte 160 – Soutiens ponctuels (il est à noter que ce compte pourrait évoluer au passage à MCH2)

Rolle le 29.01.2025,

Pour la Commission des Finances,

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou	
La Rippe	
Cesare Palmieri	
Begnins	Excusé
Martial Besson	
Vinzel	
Nathalie Vez	
Givrins	
Vincent Moret	
Coppet	
Jacques Tschudin, rapporteur	
Rolle	
Philippe Schirato	
Founex	Excusé